

PLAN SOCIAL LOGISTIQUE INTERMARCHE
VOS ELUS VOUS INFORMENT

Le mercredi 4 juin 2014 s'est tenue la dernière réunion de négociations sur les mesures du PSE (plan de sauvegarde de l'emploi).
L'ensemble des Organisations Syndicales avait pourtant revu à la baisse toutes leurs demandes initiales à savoir :

- Un socle minimal de la prime supra légale de 4000€
- Une revalorisation de 10% de la prime supra légale pour les séniors de plus de 50 ans
- Que la prime supra légale proposée par la direction de 0,6 mois de salaire passe à 0,8 au lieu de 1 mois demander initialement.
- Que le congé de reclassement passe de 10 à 12 mois pour tous.
- Que le plafond de la formation soit de 12000€

La direction a refusé toutes nos nouvelles propositions

Toutes les aides reçues par la direction représentent environ pour ITME, 50 M€par an, alors que les mesures demandées par les OS représentent 3,3M€par rapport aux propositions de la Direction.

Pour un salarié après 20 ans de bons et loyaux services, cela représenterait seulement 2,5 mois de salaire en plus, tout en réduisant l'indemnité des salariés qui ont moins d'ancienneté.

**RESTONS MOBILISES ET PREPARONS
NOUS A UN NOUVEAU MOUVEMENT
NATIONAL
AFIN DE DEFENDRE NOTRE AVENIR**